

Géotechnique

Correctif C1 à la norme SIA 267:2013

Page	Chiffre Figure Tableau	Genre d'erreur	Jusqu'à présent (Les fautes sont marquées en rouge et barrées)	corrections (les corrections sont marquées en vert)	Approuvé par commission (Date)
9	1.1	R	Interventions sur le régime des eaux interventi sul regime della falda	Interventions sur le régime des eaux interventi sul regime <i>delle acque sotterranee</i>	1.03.2016
13	1.1	R	rabattement de nappe Grundwasserabsenkung abbassamento del livello della falda	<i>rabattement des eaux souterraines</i> Grundwasserabsenkung <i>abbassamento del livello delle acque sotterranee</i>	1.03.2016
13	1.1	R	Régulation des eaux souterraines regolazione del livello della falda	Régulation des eaux souterraines regolazione <i>delle acque sotterranee</i>	1.03.2016
19	1.2.2	R	q_h : coefficient d' expansion du massif en rupture	q_h : coefficient d' <i>étendue</i> du massif en rupture	1.03.2016
47	7.5.2.2	T		Nouvelle ligne: <i>Murs poids ou talus dont le déplacement admissible est de 200 ag,d/gS < s_{zul} < 300 ag,d/gS [mm] q_a = 1.75</i>	1.03.2016
47	7.5.2.2	R	Le facteur d'importance γ_f , l'accélération du sol $a_{g,d}$, ainsi que le paramètre pour la détermination du spectre de réponse élastique S seront déterminés selon la norme SIA 261, le coefficient de comportement sismique q_a selon le tableau 2 ci-dessous, le coefficient d' expansion du massif en rupture q_h selon le tableau 3 et la charge propre G_k selon le chiffre 7.4.1.3.	Le facteur d'importance γ_f , l'accélération du sol $a_{g,d}$, ainsi que le paramètre pour la détermination du spectre de réponse élastique S seront déterminés selon la norme SIA 261, le coefficient de comportement sismique q_a selon le tableau 2 ci-dessous, le coefficient d' <i>étendue</i> du massif en rupture q_h selon le tableau 3 et la charge propre G_k selon le chiffre 7.4.1.3.	1.03.2016
48	7.5.2.3	R	3x Coefficient d' expansion du massif en rupture Massif en rupture dans les calculs habituels du cercle de glissement	3x <i>étendue</i> au lieu de <i>expansion</i> Coefficient d' <i>étendue</i> du massif en rupture Massif en rupture dans les calculs habituels du cercle de <i>glissement</i>	1.03.2016
48	7.5.2.6	T	Formule $A_{w,d} = \gamma_f \frac{a_{g,d}}{g} b_w G_w \frac{h_w}{h_{TW}} S$	$A_{w,d} = \gamma_f \frac{a_{g,d}}{g} b_w \gamma_w \frac{h_w}{h_{TW}} S$ Remarque: (= $\gamma_f \frac{a_{g,d}}{g} G_w S$)	1.03.2016
59	9.1.2	T	Des pieux spéciaux, tels que des pieux vissés préfabriqués , des colonnes jet grouting, des colonnes ballastées, etc., ne sont pas considérés comme des pieux au sens de la présente norme	Des pieux spéciaux, tels que des colonnes jet grouting, des colonnes ballastées, etc., ne sont pas considérés comme des pieux au sens de la présente norme	1.03.2016

Page	Chiffre Figure Tableau	Genre d'erreur	Jusqu'à présent (Les fautes sont marquées en rouge et barrées)	corrections (les corrections sont marquées en vert)	Approuvé par commission (Date)
69	9.6.6.6		De façon générale, l'injection de remplissage de micro-pieux ne peut pas être considérée comme une protection suffisante contre la corrosion	Chiffre à supprimer	1.03.2016
85	11.6.2.1	R	Les aciers utilisés pour des tirants passifs seront ductiles et tenaces. Ils doivent être conformes aux exigences concernant l'acier d'armatures à béton B500B selon la norme SIA 262, tableau 5. De tels aciers sont insensibles au risque de corrosion par fissuration sous contrainte ou de fragilisation par l'hydrogène. L'emploi d'aciers plus fortement alliés exige que leur aptitude ait été prouvée par des essais. L'utilisation d'aciers de précontrainte n'est pas autorisée	Les aciers utilisés pour des tirants passifs seront ductiles et tenaces. Ils doivent au minimum être conformes aux exigences concernant l'acier d'armatures à béton B500B selon la norme SIA 262, tableau 5. De tels aciers sont insensibles au risque de corrosion par fissuration sous contrainte ou de fragilisation par l'hydrogène. L'emploi d'aciers plus fortement alliés exige que leur aptitude ait été prouvée par des essais. L'utilisation d'aciers de précontrainte n'est pas autorisée	1.03.2016
85/86	11.6.3.2.1	R	Degré 2b: – utilisation d'acier inoxydable de la classe de résistance à la corrosion 1 ou plus - au moins 20 mm de mortier ou de coulis de ciment entre la gaine et la paroi du forage. Degré 3b : utilisation d'acier inoxydable de la classe de résistance à la corrosion 3 ou plus - au moins 20 mm de mortier ou de coulis de ciment entre la gaine et la paroi du forage.	Degré 2b: – utilisation d'acier inoxydable de la classe de résistance à la corrosion 1 ou plus - au moins 20 mm de mortier ou de coulis de ciment entre l'armature de traction et la paroi du forage. Degré 3b : utilisation d'acier inoxydable de la classe de résistance à la corrosion 3 ou plus - au moins 20 mm de mortier ou de coulis de ciment entre l'armature de traction et la paroi du forage.	1.03.2016